

DISCOURS DE RENTRÉE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

vendredi 22 janvier 2021

1. Réquisitions d'installation

Monsieur le Président, mesdames et messieurs les Juges,
messieurs les Greffiers-associés ;

Je ne peux que regretter le caractère confidentiel de cette audience solennelle de rentrée et d'installation de nouveaux juges mais comme on le dit, notamment dans cette enceinte, nécessité fait LOI

Je tiens à féliciter nos nouveaux juges, pour cette élection, et pour cette vocation à servir bénévolement l'institution judiciaire souvent critiquée.

La critique est facile, et c'est le rôle légitime de nombreux acteurs de notre société, même si l'on peut souhaiter, tout aussi légitimement, que cette critique soit intelligente, constructive, et liée à la prise en compte des moyens qui lui sont alloués.

La Justice, et notamment la justice consulaire, n'est pas dans sa tour d'ivoire, elle fait preuve d'une grande compétence juridique, d'une connaissance fine de la vie des affaires, d'une pratique habituelle et subtile de l'analyse financière, d'une formation initiale et continue, et enfin d'une grande humanité et d'une empathie vraie.

Donc il n'est pas superflu de rappeler que si la critique est facile, l'art est difficile, et de remercier ceux qui ont servi avec dévouement, et pour certains, avec une fidélité que l'on peut qualifier d'exceptionnelle, notre institution.

J'adresse mes félicitations aux nouveaux Juges qui ont prêté serment en début de semaine : *Sarah CURTET, Christian ADAGE, Laurent CORREARD, Jean-Pierre CREST, Olivier PARDON, Cédric LAVIGNAC*

Habituellement le tribunal de commerce organise un cocktail qui est pour son président l'occasion de commenter l'actualité judiciaire et de présenter ses nouveaux collègues, cela nous a manqué cette année, comme tant d'autres choses.

Je félicite les juges réélus, Valérie DENU, Raphaëlle MOLITOR, Anne DESPOIS, Florence LOMBARD. Bruno RIBARD, Jean-Pierre BAUDOIN, Alain BRET et Pascal LECROQ.

Je souhaite rendre hommage aux juges qui quittent la juridiction grenobloise (à compétence étendue aux deux Savoie aux Hautes-Alpes et à la Drôme pour les plus grosses sociétés, il faut le rappeler)

Un grand merci à Aurianne BEC, à Franck VILIN, à Jean-Pierre BAUDOIN et à Jean-Luc DEMEURE, je me souviendrai de leur passage, notamment des bottes de cow-boy magnifiques du Juge BAUDOIN.

J'ai une pensée particulière pour Daniel ROUX, grand amateur de musique country (mais sans bottes de cow-boy) qui a imprimé son style inimitable. Daniel ROUX, c'est une réussite dans les affaires assez exceptionnelle, dont il ne se vante jamais, préférant rester discret et modeste, et citer volontiers Pierre DAC avec cette formule qu'il me confiait récemment : « Celui qui dans la vie est parti de zéro pour arriver à rien dans l'existence n'a de merci à dire à personne » . Il n'est pas inutile de rappeler qu'au-delà de son long parcours consulaire, Daniel ROUX a aussi été un conseiller prud'homme assidu, au point d'être président du CPH de VOIRON avant la fusion avec le conseil de GRENOBLE.

Ma reconnaissance va ensuite à Henri BRAC de LA PERRIERE qui a été élu juge en 2008 a été juge des référés, juge conciliateur et président de chambre. Quelle classe, quelle allure quand il descendait toujours bronzé des DEUX-ALPES dont il avait été le PDG de la station. Comme Daniel ROUX, dans un style très différent, et complémentaire - c'est ce qui fait la valeur de tout groupe, cette variété de talents, ce camaïeu de personnalités – il me manquera.

Enfin je souhaite rendre un hommage tout particulier à Dominique DURAND, qui a été juge pendant 23 ans, concomitamment puis postérieurement à une brillante carrière de haut responsable de la SAMSE, et qui a remplacé Yves COUTURIER au poste difficile et exigeant de président de ce tribunal. Il a su exercer cette fonction avec maestria et humanité, conserver l'harmonie et la bonne humeur dans toute votre équipe. Nous nous sommes très bien entendus, j'ai apprécié sa grande rigueur et aussi son humour, qu'il avait un peu tenu secret auparavant.

Je lui souhaite les meilleures choses pour la suite, bon vent et bonne mer à SAINT-NAZAIRE, beau pays où il fait beau plusieurs fois par jour, où il va occuper un poste au tribunal de commerce et se spécialiser dans le maritime après avoir tant cotoyé les montagnes.

Je requiers qu'il vous plaise demander à M. Le greffier-associé de lire le procès-verbal d'élection des nouveaux juges, et les déclarer officiellement installés dans leur fonctions.

2. Réquisitions d'ouverture de l'année judiciaire 2020

L'usage veut que cette audience permette de commenter les chiffres de l'activité de l'année écoulée, et d'évoquer quelques affaires marquantes, en développant quelques propos généraux sans trop assommer l'assistance.

Mais il n'y a pas grand-monde à assommer et pas grand-chose à commenter. L'année a été morose et laisse le monde l'entreprise désespéré. Le tribunal a connu une baisse d'activité de 40%, nous avons vu de trop nombreuses liquidations et suppressions d'emplois, mais heureusement quelques réussites, quelques redressement judiciaires et cessions bien conduits.

Les ordonnances « COVID » ont apporté une souplesse opportune dans beaucoup de procédures en cours, ou pour permettre l'allongement de plans de 10 à 12 années.

Toutefois, certains secteurs, malgré les 186 milliards d'euros injectés par la collectivité (qui a emprunté, quoiqu'il en coûte pour les générations à venir) sont en vraie souffrance, et les entrepreneurs réputés pour leur enthousiasme et leur force de caractère ne savent souvent plus où ils en sont.

Et pourtant, en 2020, le Greffe a enregistré de nombreuses immatriculations, la baisse n'est que de 7% dans ce domaine, ce qui prouve que l'espoir est toujours présent, écorné certainement par les rebonds de l'épidémie et des mesures sanitaires subséquentes.

Il y a donc peu de sujet de réconfort... Une inquiétude sourde nous impose la sobriété en ce début d'année 2021. De nouvelles mesures, de nouvelles ordonnances, de nouvelles aides seront sans doutes indispensables.

Seule éclaircie dans cette grisaille : l'élection de Valérie DENU aux fonctions de présidente de ce tribunal, la première femme à occuper ce poste prestigieux, après un parcours professionnel au sommet, au propre comme au figuré. L'harmonie, le doigté et le déchiffrement, elle connaît tout cela en tant qu'excellente pianiste, elle saura adoucir les mœurs de ce monde angoissant, et je lui adresse mes très sincères félicitations, en me réjouissant de notre coopération fructueuse.

J'ai l'honneur de requérir qu'il vous plaise déclarer close l'année judiciaire 2020 et ouverte l'année judiciaire 2021, me donner acte de mes réquisitions, et dire que du tout il sera dressé procès-verbal.